

Davantage d'intérim et de contrats aidés en Hauts-de-France

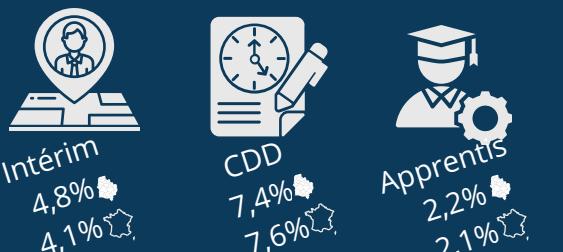
Insee Analyses Hauts-de-France n° 161, novembre 2023

Communiqué de presse, sous embargo jusqu'au 09 novembre 2023 12:00

- **Les formes particulières d'emploi (FPE) qui regroupent les contrats d'intérim, d'apprentissage, les contrats aidés et les contrats à durée déterminée (CDD) sont légèrement plus utilisées dans les Hauts-de-France. En 2019, elles représentent 16,8 % des heures rémunérées dans la région, contre 15,7 % à l'échelle nationale. Cette différence s'explique par le poids de l'intérim (4,8 % des heures contre 4,1 %) et des contrats aidés (2,4 % contre 1,9%).**
- **Les formes particulières d'emploi sont en moyenne moins bien rémunérées que les contrats à durée indéterminée (CDI). En 2019, seuls 40 % des salariés employés sous une FPE ont un salaire qui dépasse 1,3 Smic horaire, contre plus de 65 % pour les CDI.**
- **Le recours aux formes particulières d'emploi varie fortement entre les zones d'emploi de la région. À Abbeville, le poids élevé des FPE (22 % des heures rémunérées) s'explique par l'importance des secteurs de l'agriculture, de l'hébergement et de la restauration qui ont beaucoup recours aux CDD car l'activité est très saisonnière. Les formes particulières d'emploi sont également très utilisées dans les zones de Douai (19,3 %) et Valenciennes (20,4 %). L'intérim y est en effet particulièrement développé, notamment dans l'industrie et la logistique pour faire face aux pics de charge.**
- Les Hauts-de-France se distinguent par une **forte proportion de contrats aidés**, en particulier dans les zones d'emploi de **Maubeuge et Calais** du fait de fragilités socio-économiques marquées qui se traduisent en particulier par des **taux de chômage élevés**. Ces contrats sont en effet souvent utilisés pour favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail.

Les formes particulières d'emploi (FPE) plus présentes dans les Hauts-de-France

Différentes Formes Particulières d'Emploi



Poids de chaque FPE dans les heures rémunérées

Part des FPE dans l'ensemble des heures rémunérées en 2019

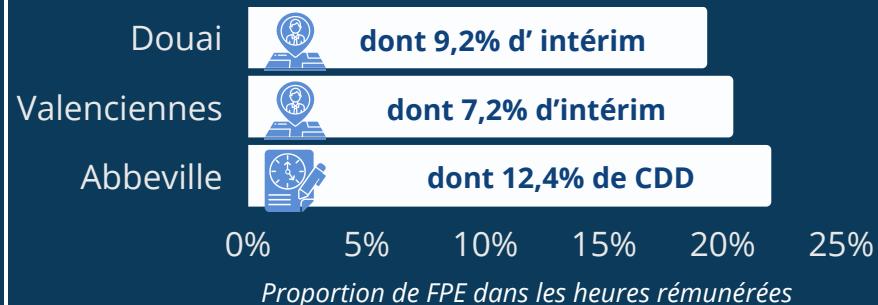


Salaires en Hauts-de-France : les FPE moins bien rémunérées

40 % des FPE dépassent 1,3 Smic horaire, contre 65 % des CDI



Un recours aux FPE variable selon les zones d'emploi



Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

06 60 51 86 50 / 06 63 34 65 31  communication-hdf@insee.fr